

PALUMBO ET TOMBELLI, arrière-port de l'Agha, Alger chaudronnerie, mécanique

Formations de sociétés commerciales
(*L'Écho d'Alger*, 22 février 1914)

Entre MM. Palumbo Nicolas, rue Sadi-Carnot, Alger, et Tombelli Ernest, rue du Docteur-Trolard, Alger, sous la raison sociale « Palumbo et Tombelli », pour une usine métallurgique à l'arrière-port de l'Agha, au capital de 20.000 francs, pour 12 ans.

À travers Alger
Enquête de commodo et incommodo
(*L'Écho d'Alger*, 4 novembre 1914)

Une enquête de commodo et incommodo est ouverte à la mairie d'Alger (bureau d'hygiène), pendant 15 jours, depuis le 2 novembre, sur une demande formée par MM. Palumbo et Tombelli, en vue d'être autorisés à installer un réservoir pour acétylène gazeux et comprimé à 1 atmosphère et demi, d'un volume de mille litres, à l'arrière-port de l'Agha, Alger,

Grave accident
(*L'Écho d'Alger*, 1^{er} juin 1915)

M. Tombelli, actuellement mobilisé, qui, en association avec M. Palumbo, possède un atelier de chaudronnerie à l'arrière-port de l'Agha, avait inventé un lance-bombes, d'un modèle absolument inédit.

Hier, M. Palombo, devant une commission d'officiers, expérimentait le lance-bombes et, après les premiers essais, tout le monde s'était retiré, lorsqu'un jeune ouvrier, Sauveur Gaviello, âgé de 19 ans, demeurant rue des Consuls, 10, voulut à son tour faire fonctionner l'appareil.

Malheureusement, un câble d'acier qui reliait le levier au treuil se rompit et le levier vint frapper l'ouvrier au côté droit de la tête, lui faisant une profonde blessure.

Transporté en hâte à la pharmacie Gleischoff, rue Sadi-Carnot, le blessé, après avoir reçu les premiers soins, a été hospitalisé.

Dans la soirée, nous avons pu avoir des nouvelles de Gaviello, dont l'état, quoique assez grave, n'inspire pas d'inquiétude.

Au vu de l'accident, M. Canavaggio, commissaire de police du 6^e arrondissement, assisté de son secrétaire, le brigadier Foch, s'est rendu sur les lieux et a ouvert une enquête.

AVIS AUX DÉMOBILISÉS
(*L'Écho d'Alger*, 28 mars 1919)

Les ateliers PALUMBO et TOMBELLI, arrière-port de l'Agha, demandent des ouvriers chaudronniers.

.....

INDUSTRIELS

Sachez que toutes pièces mécaniques brisées ou usées (acier, fer, fonte, bronze, aluminium, cuivre), sont remises en état à bref délai par les procédés rapides de E. TOMBELLI, importateur de la Soudure autogène en Algérie.

Pour tous renseignements, s'adresser aux Ateliers PALUMBO et TOMBELLI (près de l'École de commerce et d'hydrographie).

Arrière-Port de l'Agha, Alger. Téléphone : 28-17.

UN INCENDIE
(*L'Écho d'Alger*, 25 avril 1919)

Hier soir, vers 10 heures; des passants se promenant à l'arrière-port de l'Agha, aperçurent de la fumée sortant des ateliers Palumbo. et Tombelli (soudure à l'autogène et réparations de navires) et donnèrent l'alarme au poste de police et au poste de pompiers des quais.

Le feu avait pris dans une partie de l'atelier où se trouvaient de vieux chiffons, des pots de peinture et d'essence, ce qui constituait un bon foyer d'incendie. Le poste des pompiers de la rue Molière, aidé des postes des quais et de la rue de Constantine, ont réussi, après un quart d'heure d'efforts, à se rendre maîtres de l'incendie qui aurait pu avoir des conséquences plus graves par suite de la proximité de tubes de gaz oxyhydrique.

Les dégâts sont purement matériels et couverts par une assurance. Une partie de la toiture s'est effondrée et une partie du matériel de l'atelier abîmée.

Le service d'ordre était assuré par l'inspecteur Daure, de la police municipale. Les causes de l'incendie sont inconnues ; les dégâts seront évalués aujourd'hui par MM. Palumbo et Tombelli.

Une enquête est ouverte.

Publicité
(*L'Écho d'Alger*, 29 février 1920)

Chaudronnerie Industrielle

FER et CUIVRE

Construction et Réparation

de Chaudières à vapeur de tout système

REMPLACEMENT RAPIDE DES FOYERS

et Faisceaux tubulaires de Locomobiles

Appareils à distiller les Vins, Marcs

et autres produits

Fours rotatifs

Malaxeurs

Étuveuses

Séchoirs à tabacs

Gazogène pour moteurs à gaz pauvre et p. éclairage

RÉSERVOIRS

de toute forme et de toute contenance

PASTIÈRES POUR VENDANGE

PIPES à ALCOOL

et Cylindres à essence pour Tracteurs

de 50 à 600 litres.

Tuyauterie pour Sondage, Irrigation, Ventilation,

Vapeur et Hydraulique

INSTALLATIONS DE CAVES

Spécialité : pour la soudure autogène des pièces

mécaniques et des récipients soudés

pour produits chimiques, Brasseries

et autres branches de l'Industrie

Vente, Achat et Location de Locomobiles et de Chaudières à vapeur

Pour tous renseignements, s'adresser aux Ateliers Pa-
lumbo et Tombelli (près de l'École de Commerce et
d'Hydrographie), Arrière-Port de l'Agha, Alger. Tél. 2.0

Chaudronnerie industrielle
FER et CUIVRE
Construction et réparation
de chaudières à vapeur de tout système
REPLACEMENT RAPIDE DES FOYERS
et faisceaux tubulaires de locomobiles,
appareils à distiller les vins, marcs
et autres produits

Fours rotatifs
Malaxeurs
Étuveuses
Séchoirs à tabacs
Gazogène pour moteurs à gaz pauvre et p. éclairage
RÉSERVOIRS
de toute forme et de toute contenance
PASTIÈRES POUR VENDANGE
PIPES à ALCOOL
et cylindres à essence pour tracteurs
de 50 à 600 litres,
Tuyauterie pour sondage, irrigation, ventilation,
vapeur et hydraulique
INSTALLATIONS DE CAVES
Spécialité : pour la soudure autogène des pièces
mécaniques et des récipients soudés
pour produits chimiques, brasseries
et autres branches de l'Industrie
Vente, achat et location de locomobiles et de chaudières à vapeur

Pour tous renseignements, s'adresser aux Ateliers Palumbo et Tombelli (près de l'École de commerce et d'hydrographie), arrière-port de l'Agha, Alger. Tél. 2.0

1920 (mars) : création de la Société algérienne de constructions navales et mécaniques (SACNEM)

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Sacnem.pdf

Tribunal de commerce d'Alger
Déclaration de faillite
(*L'Écho d'Alger*, 18 novembre 1924)

Par jugement contradictoire en date du 14 novembre 1924, le tribunal de commerce d'Alger a déclaré en état de faillite la Société Palumbo et Tombelli, constructeurs-mécaniciens, arrière-port de l'Agha, Alger et chacun des deux associés personnellement.

Par le même jugement, le tribunal a désigné M. Causse, l'un de ses membres, en qualité de juge-commissaire et a nommé M. Aug, syndic provisoire.

Tribunal de commerce d'Alger
Faillite
Société Palumbo et Tombelli,
constructeurs mécaniciens,
arrière port de l'Agha, Alger

Renvoi de réunion pour le maintien du syndic
(*L'Écho d'Alger*, 1^{er} mai 1925)

Par ordre de monsieur le juge-commissaire, la réunion pour le maintien du syndic, primitivement fixée au 6 mai 1925, à 8 h. 30 du matin, est renvoyée à une date qui sera ultérieurement fixée.

Tribunal de commerce d'Alger
Faillite
Société Palumbo et Tombelli,
constructeurs mécaniciens,
arrière port de l'Agha, Alger

1^{re} vérification des créances
(*L'Écho d'Alger*, 24 juin 1925)

Les créanciers sont invités à se rendre le 10 juillet 1925 à 8 heures 30 du matin, dans la salle du tribunal de commerce, à l'effet de faire vérifier leurs créances, et d'en affirmer la sincérité. (Prière de remettre les titres de créances entre les mains du syndic, M. Aug.).

Faillite
(*L'Écho d'Alger*, 30 juin 1925)

Société Palumbo et Tombelli, constructeurs mécaniciens, arrière-port de l'Agha, Alger et chacun des associés personnellement.

Par jugement sur rapport en date du 26 juin 1925, le tribunal de commerce d'Alger a homologué le procès-verbal de maintien du syndic, M. Aug, dans la dite faillite.

Le greffier
H. NICOLAS-MISSAREL,

Faillite
Société Palumbo et Tombelli,
constructeurs mécaniciens,
arrière-port de l'Agha, Alger

2^e et dernière vérification des créances
(*L'Écho d'Alger*, 14 juillet 1925)

Les créanciers sont invités à se rendre le 30 juillet 1925, à 8 heures 30 du matin, dans la salle du Tribunal de Commerce. à l'effet de faire vérifier leurs créances, et d'en

affirmer la sincérité. (Prière de remettre les titres de créances entre les mains du syndic, M. Aug.)

Renvoi de réunion
Faillite
Société Palumbo et Tombelli,
constructeurs mécaniciens,
arrière-port de l'Agha, Alger
(*L'Écho d'Alger*, 12 octobre 1925)

Par ordre de monsieur le juge-commissaire, la réunion pour le concordat, qui avait été primitivement fixée au 15 octobre 1925, à 8 h. 30 du matin, est renvoyée au 30 octobre 1925, à la même heure.

Homologation de concordat
Faillite Société Palumbo et Tombelli,
constructeurs-mécaniciens,
arrière-port de l'Agha (Alger)
(*L'Écho d'Alger*, 1^{er} février 1926)

Par jugement sur requête en date du 29 janvier 1926. le tribunal de commerce d'Alger a homologué le concordat intervenu après faillite, le 6 novembre 1925, entre les sieurs Palumbo et Tombelli et leurs créanciers.

Le greffier,
H. NICOLAS-MISSAREL.
